

## Les étapes du projet de territoire

### ● Etape 1 - Partage du diagnostic et validation des enjeux

- 11 décembre 2010 : Conférence des Conseillers Municipaux
- 15 Janvier 2011 : Conseil de Communauté
- Février > avril 2011 : Conseils Municipaux (présentation)

### ● Etape 2 - Elaboration du document d'orientation et stratégie

- Mai - septembre 2011-Co-construction d'une stratégie de développement et d'aménagement à travers la déclinaison des enjeux en axes stratégiques

Participation des élus communautaires et des élus municipaux (au sein de 13 groupes de réflexion sur le projet de territoire regroupant les membres des ateliers, des comités consultatifs et des groupes de travail préexistants).

Réflexion menée dans des domaines transverses tels que : économie, urbanisme et aménagement urbain, services de proximité, environnement, mobilités...

- Validation des perspectives et Orientations
  - > 28 octobre 2011 - Comité de Pilotage
  - > 14 janvier 2012 - Conférence des Conseillers Municipaux

### ■ Janvier - février 2012 : Rédaction du Document d'orientation et stratégie

- Mars 2012 : **Conseil de communauté**
- Avril-juin 2012 : **Conseils municipaux**

### ● Etape 3 - Programme d'actions

#### ■ Avril-juin 2012 : Travaux en Comités et groupes consultatifs

Identification et rédaction d'un programme d'actions projeté à 10 et 20 ans s'appuyant sur les plans d'action en cours du PLH, PDU et de l'Agenda 21.

- A partir de juin 2012 : **communication et consultation de la population**

### ● Etape 4 - Adoption du projet de Territoire

- Septembre 2012 : Conférence des Conseillers Municipaux
- Octobre 2012 : Conseil de Communauté
- Novembre/Décembre 2012 : Conseils Municipaux (présentation)

## Des axes stratégiques... au document d'orientation

### Une stratégie partagée du Territoire...

Le Bassin de Pompey se singularise et affirme sa position de pôle urbain d'équilibre au sein de la multipôle Sud Lorraine proposée par le Projet d' Aménagement et Développement Durable (PADD) du SCOT SUD 54. Notre ambition est de créer les conditions d'une nouvelle dynamique d'aménagement et de développement plus équilibrée et durable.

Un double objectif a été fixé :

- Un accroissement démographique de 3000 habitants, à travers la projection à long terme des orientations du Programme Local d'Habitat (PLH)
- Une création de plus de 1200 emplois avec l'accueil d'entreprises nouvelles, grâce à la politique communautaire d'aménagement et de développement des Zones d'Activités Economiques et les emplois de services liés aux besoins de la population résidente, des salariés et des touristes.

Il est donc aujourd'hui crucial de réorienter notre stratégie autour de cette nouvelle dynamique de développement élaborée sur un équilibre entre l'économie productive et l'économie résidentielle ou présente (1) parce que notre territoire est entré dans une nouvelle ère de post ré-industrialisation et se trouve confronté à un double défi :

- Endiguer la perte de population par son rajeunissement en attirant de jeunes ménages,
- Maintenir et adapter les services et équipements publics dans un contexte concurrentiel et de polarisation, en recréant de nouvelles fonctionnalités et centralités à l'échelle de notre bassin de vie.

Au regard des principaux atouts de son territoire, le bassin de Pompey dispose d'un environnement favorable pour impulser de nouvelles politiques publiques à l'échelle intercommunale.

### Des conditions de développement...

#### ... favorables

■ **Accessibilité** : Localisé sur le Sillon Lorrain dans une zone de chalandise de plus d'un million d'habitants à moins de deux heures de déplacement, le Bassin de Pompey dispose d'infrastructures de transports essentielles à son économie ; la vallée industrielle concentre, principalement sur l'axe nord sud, voies autoroutière, ferroviaire et fluviale. L'intermodalité est une orientation forte dans notre politique de déplacement, qui doit trouver son aboutissement dans la réalisation de deux pôles d'échanges voyageurs multimodal et la restructuration du port de Frouard. Cet enjeu de multimodalité contribue à éviter l'engorgement de l'A31. Par ailleurs, le désenclavement Est Ouest avec l'amélioration de l'accessibilité du plateau est un objectif important dont la mise en œuvre est possible avec la mise en deux fois trois voies de l'A31 entre Fey et Bouxières aux Dames, la réalisation de la liaison Toul-Dieulouard et la réalisation du contournement Frouard-Liverdun.

■ **Cadre de vie et espaces naturels** : Territoire vaste et de contrastes, le bassin de Pompey dispose d'une grande variété de paysages ouverts sur trois vallées riches en diversité faunistique et floristique. Le territoire dispose également d'imposants massifs forestiers, 10 % de la forêt communale du département se situent sur le Bassin de Pompey et 70 kms de berges à reconquérir en termes d'espaces de sports et loisirs naturels. Seulement 18 % du territoire est artificialisé.

■ **Politique foncière : maîtrise & recyclage** : Les contraintes physiques et les nombreuses infrastructures traversant le Bassin de Pompey engendrent une certaine mono fonctionnalité des espaces, confinant les activités industrielles et économiques en fond de vallée et une urbanisation continue et dense à l'origine autour de l'usine puis le long des axes de liaison des communes. Sur la période récente, il est démontré que le Bassin de Pompey a maîtrisé globalement son étalement urbain, puisqu'on dénombre 62 logements/ha (à titre de comparaison 82 logements/ha sur le Grand Nancy et 32 logements/ha sur le Pays du Val de Lorraine), limitant la consommation foncière grâce à une politique active de résorption des friches industrielles.

#### ... nécessaires

**Objectifs horizon 2030 :**  
3000 habitants nouveaux  
1200 emplois créés

■ **Un niveau de services à maintenir et développer** : Le Bassin de Pompey dispose d'un maillage intéressant en termes d'équipements et de services qui permet de le définir comme un bassin de vie à part entière. En effet, les communes et l'intercommunalité ont développé une politique enfance jeunesse adaptée aux besoins du territoire de la petite enfance jusqu'au collège.

Le bassin dispose d'équipements urbains de centralité tels que le Théâtre Gérard Philippe, des écoles de musique, trois médiathèques, quatre collèges, un lycée professionnel, un hôpital, deux maisons de retraite, un centre de réadaptation, cinq haltes ferroviaires... Ce maillage est complété par deux piscines et trois gymnases ainsi que trois équipements multisports.

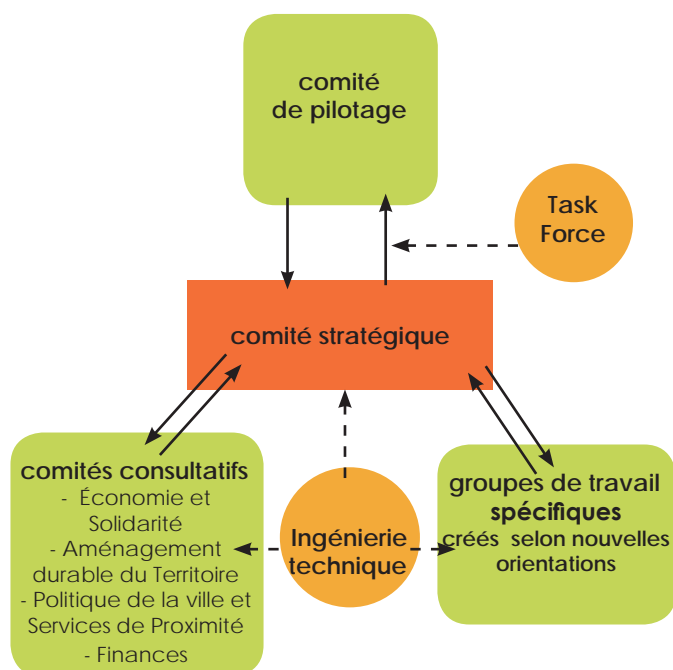
#### ... et à créer

■ **Renouvellement urbain** : La politique de l'habitat menée en faveur du développement de parcours résidentiels et d'équilibre social sur le territoire permet de répondre partiellement aux besoins de la population résidente et éviter sa migration. L'attractivité nécessaire de jeunes ménages pour endiguer la chute démographique et inverser la tendance ne sera possible que grâce à un rythme plus soutenu de production de nouveaux logements avec l'aboutissement des projets d'aménagement urbain tels que des éco-quartiers, la requalification et renouvellement urbain des centres villes et villages.

■ **Image** : Le déficit d'image dont souffre le Bassin de Pompey pour être suffisamment attractif dans la Grande Région pourra se résorber grâce au développement de nouvelles fonctions urbaines dans les domaines de la formation, l'éducation, la santé et la culture, d'actions promotionnelles. Il s'agit de se singulariser et de toujours être en capacité à muter, innover et le faire savoir.

(1) Cf. encadré page 2

## Le mode d'élaboration



#### Comité de pilotage :

- Président, Bureau communautaire élargi aux Maires

#### Comité stratégique :

- Président, Jean-Pierre Huet - Vice Président en charge du Développement Economique, Laurent Kobler - Vice-Président en charge de l'environnement & des Energies renouvelables, Jean-Pierre Carrière- Vice-Président en charge de la voirie et aménagements urbains, Denis Bergerot - Vice-Président en charge des activités sportives & culturelles

#### Comités Consultatifs :

1 à 7 conseillers municipaux par comité sur proposition de la commune, bureau communautaire élargi aux Maires, personnes qualifiées : directeurs généraux des services.- experts- organismes extérieurs...

#### Groupes de travail spécifiques :

Conseillers municipaux et personnes qualifiées

#### Task Force :

Directeur Général des Services, chefs de pôle Habitat, Urbanisme, transport-mobilités et chargé de mission développement économique et développement durable

#### Ingénierie technique :

ensemble des 4 Directions : Développement du Territoire, Services à la Population, Aménagement Durable du Territoire et Grands Travaux, Ressources et Prospectives et l'ensemble des Pôles s'y rattachant.

## Quelles nouvelles perspectives ?

Réunis en groupes de travail et comités consultatifs, les élus municipaux et communautaires ont eu l'occasion de débattre librement des six enjeux du Projet de territoire et leur déclinaison en axes stratégiques. Plus de vingt réunions ont eu lieu sur treize axes stratégiques, sous l'égide de quatre Vice-Présidents, Jean Pierre HUET, Jacques BARTH, Laurent KOBLEK et Denis BERGEROT. Une centaine d'élus et techniciens ont travaillé et des propositions intéressantes ont émergé. Le Président propose de mettre en débat ces réflexions pour connaître la suite à donner, les nouvelles perspectives d'investigation à mener et la volonté de faire évoluer sur notre territoire les politiques publiques en cours.

## Attractivité résidentielle

### Elaboration d'une stratégie de développement du tourisme et des loisirs ?



Le renforcement du potentiel touristique est un axe important de la politique de développement de l'attractivité résidentielle du Bassin de Pompey. En effet, le tourisme et les loisirs sont générateurs d'emploi dans de nombreux secteurs d'activités tels que le commerce, la restauration, l'animation... Dans ce but, l'étude des sites remarquables, des infrastructures de déplacement et d'hébergement et de l'offre de divertissement sur le Bassin de Pompey est un préalable à la mise en œuvre d'un plan d'action. Ce dernier devra permettre de soutenir et de développer les activités touristiques, mais également de loisir, présentes sur notre territoire.

### Renforcement de l'action culturelle et sportive ?

L'action culturelle et sportive locale est un facteur participant à l'attractivité et au maintien des ménages sur le Bassin de Pompey. Cette dernière peut être renforcée et dynamisée à travers la définition d'un « schéma de cohérence et de développement culturel » permettant une meilleure coordination des politiques mises en œuvre par les Communes, la Communauté de Communes et leurs partenaires dans ce domaine. Ce renforcement passe également par une meilleure mise en réseau des équipements culturels (Médiathèques, salles de spectacles, écoles de musique ...) ainsi que par la valorisation de l'offre culturelle locale au-delà des limites du Bassin de Pompey.



### Etablir un contrat local de santé ?



L'offre de santé est un enjeu important en terme d'attractivité territoriale, dans un contexte de vieillissement global de la population française. C'est également un enjeu important en matière d'emploi, le secteur de la santé représentant approximativement 6% des emplois locaux. Dans ce cadre, la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé en partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé va permettre l'établissement d'un diagnostic mettant en exergue les forces et faiblesses de notre territoire. Sur la base de ce diagnostic, le Contrat Local de Santé a pour objectifs de préserver et de structurer l'offre de services médicaux actuelle et d'anticiper les besoins nouveaux d'une population dont la moyenne d'âge continue à augmenter.

### Améliorer l'offre de formation et développer un parcours éducatif d'excellence ?

L'accès à l'éducation et la formation est un élément d'attractivité territoriale essentiel. Dans ce domaine, le Bassin de Pompey doit s'employer au maintien de l'offre scolaire et de formation supérieure déjà existante sur le territoire, mais également développer de nouvelles offres de formation en adéquation avec les besoins territoriaux et avec les futurs gisements d'emplois identifiés. La potentielle création de formations dans le domaine de la logistique ou encore d'un campus dédié aux formations supérieures dans les services et technologies pour l'autonomie relèvent de cette logique. Le développement d'un lycée des métiers du Bassin de Pompey en est un autre exemple.



## L'économie présentielle, un atout pour le développement ?

La notion d'économie « résidentielle » doit évoluer. Ce ne sont pas seulement les résidents permanents, mais toutes les personnes présentes sur un territoire, y compris les touristes, qui génèrent de l'emploi localement par leurs besoins en services.

L'Insee a mis au point en 2008 une nomenclature répartissant l'ensemble des activités économiques en deux sphères. (...) L'économie présentielle est un facteur de stabilité pour un territoire. Elle permet la captation de revenus extérieurs et n'est pas exposée au processus de compétition mondiale car elle n'est pas délocalisable. Cependant, elle présente l'inconvénient d'offrir des emplois souvent moins rémunérateurs et plus précaires que l'économie productive, principalement en raison de la saisonnalité du tourisme et de niveaux de qualification plus faibles.

La sphère présentielle comprend notamment les activités d'éducation, de santé et d'action sociale, les administrations, le commerce de détail, l'hôtellerie et la restauration, la construction, les activités financières, les services domestiques et le transport de voyageurs. Dans la sphère productive sont répertoriés l'agriculture, le commerce de gros, la plus grande partie des activités industrielles, les services aux entreprises, la recherche, les activités liées à l'énergie... globalement, les activités de l'économie productive sont orientées vers les marchés extérieurs au territoire et suivent une logique de l'offre compétitive, alors que l'économie présentielle suit une logique de demande de la population présente. (...)

(...) Une forte demande émanant de la population présente permet la professionnalisation des métiers de services pour améliorer la qualité des emplois. A contrario, un territoire se développant uniquement sur une base présentielle risque de voir son économie dépendre de l'apport de populations extérieures, et de souffrir de l'éviction des activités productives et d'un phénomène de ségrégation socio-spatiale. De plus, un développement centré uniquement sur la sphère présentielle peut menacer, à terme, les facteurs d'attractivité qui la soutiennent, l'apport massif de populations extérieures étant susceptible de dégrader la qualité de vie (hausse des prix de l'immobilier, saturation des réseaux de transports, artificialisation des espaces naturels...).

Note INSEE Rhône Alpes

Extrait lettre d'analyse - N°131 - septembre 2011

## Nouvelle urbanité durable

### Elaborer un plan d'aménagement et de développement durable (PADD) intercommunal ?



Le PADD intercommunal est un outil au service de la cohérence des politiques d'aménagement mises en œuvre à l'échelle du Bassin de Pompey. Il permet la coordination et la mise en résonance des documents d'urbanisme communaux entre eux et avec les documents de planification existants (SCOT, PLH, PDU, PIAF...). Il aide également au développement de réflexions à l'échelle intercommunale sur les stratégies de développement urbain et sur la préservation des ressources et de l'environnement, en lien avec l'Agenda 21 et des démarches plus ciblées telles que l'élaboration d'un plan paysage territorial.

### Etablir un Schéma intercommunal d'équipements et de services (mutualisation – mise en réseau – polarités) ?

L'élaboration d'un schéma intercommunal d'équipements et de services est à même de permettre une réflexion sur la mise en réseau, voire la mutualisation, de certains équipements communaux, dans une logique d'optimisation des dépenses publiques et des services à la population. Toutefois, cette démarche va plus loin en identifiant également les polarités fortes qui existent à l'échelle intercommunale ou qui sont à développer dans des domaines aussi variés que l'activité économique, les transports, les équipements culturels et sportifs...



### Favoriser l'Accessibilité et les nouvelles formes de mobilité ?



Dans un contexte de rationalisation énergétique, l'offre de services de mobilité alternative (transports collectifs, déplacements doux, mobilités partagées) sur un territoire devient un critère primordial de stratégie de localisation tant des ménages que des entreprises. A travers le développement et la diversification de cette offre de mobilité mais également d'une réelle stratégie à long terme de développement des infrastructures (schéma des grandes infrastructures) le Bassin de Pompey doit se positionner comme un territoire urbain attractif et favorisant un impact environnemental réduit des déplacements. Le Plan de Déplacements Urbains de seconde génération devra également proposer une approche d'aménagement intégrée « habitat – espace public – mobilités » et ouverte sur l'innovation (NTIC).

### Vers une politique sociale communautaire : santé - nutrition / prévention - jeunesse ?

Le développement d'une politique sociale communautaire doit permettre la mise en cohérence des politiques d'actions sociales communales et contribuer à renforcer des programmes d'actions en faveur de la santé-nutrition, de l'emploi - insertion et de la prévention en direction de la jeunesse.

